

Protection des mineurs

Le Pape François vient d'adresser une lettre brève à tout le Peuple de Dieu, au sujet de la responsabilité et la vigilance, la conversion et la pénitence à vivre par tous les baptisés, suite aux atteintes affectives et sexuelles de toutes sortes infligées à des mineurs. Je vous en recommande la lecture (w2.vatican.va)

Le passé de notre Église – tous le savent désormais – n'est pas exempt de crimes graves, commis par des prêtres ou des frères, ceux-ci recevant de la part de leurs évêques ou supérieurs religieux, la sanction d'une simple mutation, visant davantage le souci de préserver l'institution que de rendre justice aux victimes. Ce temps est-il fini ? En grande partie oui. Les crimes dénoncés ces jours-ci s'étendent sur 70 ans et portent surtout sur les années 50-80, quand le clergé était fort nombreux et puissant, et que la conscience du mal inguérissable fait aux mineurs était moins aigüe qu'aujourd'hui dans la société. Il n'empêche : Il dépend de chacun que cela n'arrive plus. Les victimes ont souffert du silence des responsables d'Église, mais aussi du silence des familles, de ceux qui savaient sans oser dénoncer ces crimes.

Pour nous, prêtres et laïcs, cette période est humiliante mais nécessaire. Elle ouvre un chemin de purification. Rien ne s'oppose davantage au ministère d'un prêtre que de blesser un enfant. Ce n'est pas une question de crédibilité de l'Église. Cela touche au sens profond de ce qu'elle est : la communauté de Jésus Sauveur qui prend soin des petits et des pauvres. Mais ne l'oublions pas : la douleur et l'humiliation des victimes sont plus fortes encore. Certains ne s'en sont jamais remis. Ils ont toute priorité pour notre action et notre prière.

Pas question donc de nous défausser. Il nous faut donner ensemble l'exemple et le témoignage de ce que le Christ attend de nous : ne pas refuser la vérité. Tout faire pour que les victimes soient entendues, soutenues et aidées dans leur chemin de guérison.

Ce chemin de purification que prend l'Église, souhaitons que la société entière le prenne aussi : plus de 90% des abus sur mineurs ont lieu dans les familles. Que de dégâts, étouffés par des silences toxiques ! Des milieux éducatifs et associatifs, médiatiques et culturels ont à peine commencé leur démarche pour sortir de l'omerta et de la connivence coupables. La récente loi du gouvernement pour protéger les mineurs est bien insuffisante. Et que dire du mal commis par l'accès général des mineurs à la pornographie sur internet ! Ce tabou national et international sur les atteintes aux mineurs doit cesser.

Dans notre diocèse, toute personne blessée par un clerc ou un frère, même si les faits sont très anciens, et qui veut se confier à un responsable d'Église peut toujours contacter l'évêque (évêché : 02 98 55 34 47) ou la cellule d'écoute mise en place chez nous par les évêques de Bretagne ([voir le site eglise.catholique.fr](http://voir.le.site.eglise.catholique.fr), onglet *lutter contre la pédophilie*).

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1 Cor 12,26)

P. Gérard Le Stang, curé.